

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Barnston-Ouest, tenue au centre communautaire, 2081 Chemin de Way's Mills, le 4 juillet 2011, à 19h40 présidée par son honneur madame la Maire Ghislaine Leblond à laquelle assistaient les conseillers:

Monsieur Johnny Pizar, Monsieur Richard D'Amour,
Monsieur Serge Tremblay, Madame Julie Grenier,
Monsieur Jean-Pierre Pelletier

Absent : Monsieur Robert Coppenrath

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit:

1) Ouverture de la séance ordinaire du 4 juillet 2011.

Madame la Maire souhaite la bienvenue, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

11 07 108

2) Adoption de l'ordre du jour du 4 juillet 2011

**Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 7 juillet 2011, soit adopté tel que présenté, en y ajoutant le sujet suivant:

6.10 Modification de la zone blanche à Way's Mills
6.11 Sécurité – bouton panique au bureau municipal

- 1.- **Ouverture**
Prière et mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée.**
 - 5.1 MTQ – reconstruction du pont P-07171 en 2011- report du début des travaux
 - 5.2 MTQ – fin des travaux du pont P-07172 près du centre communautaire- signalisation
 - 5.3 Dépôt du projet de « Plan d'urbanisme »
 - 5.4 Politique sur les dons, les commandites et l'aide d'urgence.
- 6.- **Correspondance.**
 - 6.1 Projet de borne sèche
 - 6.2 Campagne de financement 2011 – Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook
 - 6.3 Installation d'un lampadaire sur le chemin Madore
 - 6.4 Résolution autorisant la signature d'une entente entre madame Lilli Werstler Bouldman et la municipalité – virée lors de l'entretien des chemins d'hiver (507 chemin Lyon)
 - 6.5 Invitation au tournoi de golf – Ville de Waterville
 - 6.6 Demande d'un citoyen de réinstaller les arrêts aux intersections après le pont sur le chemin Way's Mills (près du centre communautaire)
 - 6.7 Souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook
 - 6.8 Invitation au 28^e tournoi de golf des gens d'affaires de la région de Coaticook –CCIRC
 - 6.9 Résolution – demande d'exclusion auprès de la CPTAQ par Atelier Ferland
 - 6.10 Modification de la zone blanche à Way's Mills
 - 6.11 Sécurité – bouton panique au bureau municipal
- 7.- **Rapport des élus**
 - 7.1 Rapport de madame la Maire ses activités à la MRC Coaticook et autres
 - 7.2 Rapport des conseillers

- 8.- **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie.**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel
- 9.- **Rapport de la secrétaire-trésorière.**
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 9.2 Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale
 - 9.3 Prochaine séance de travail précédant la séance ordinaire du 1^{er} août 2011
 - 9.4 Information sur les ventes pour taxes
- 10.- **Trésorerie.**
 - 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dép incompressibles et comptes à payer
- 11.- *Divers.*
- 12.- **Deuxième période de questions**
- 13.- **Levée de la séance ordinaire.**

Adoptée à l'unanimité.

11 07 109

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011.

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier, et il est résolu ;

Que le procès-verbal soit adopté, suite à la reformulation de la résolution #11-06-097 portant sur le mandat du Comité consultatif sur la forêt privée.

Adoptée à l'unanimité.

4) 1^{ere} PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

5.1) MTQ - reconstruction du pont P-07171 en 2011 – report du début des travaux

La directrice générale informe les membres du conseil que lesdits travaux débiteront le 11 juillet prochain.

5.2) MTQ – fin des travaux du pont P-07172 près du centre communautaire-signalisation

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a laissé un message à monsieur Sylvain Bouchard, ingénieur au MTQ relativement à la signalisation aux intersections dudit pont.

5.3) Dépôt du « Plan d'urbanisme »

Dépôt seulement, dudit plan d'urbanisme tel que préparé par le CCU.

11 07 110

5.4) Politique sur les dons, les commandites et l'aide d'urgence

Attendu que le Conseil de la municipalité de Barnston-Ouest est fréquemment sollicité pour soutenir des causes humanitaires, sociales et économiques en provenance de citoyens ou d'organismes dédiés à des causes d'intérêt. À cet égard, le Conseil identifie au budget annuel de la municipalité une somme d'argent pour répondre à ces demandes;

Attendu qu'afin de limiter les décisions de nature arbitraire et accroître la transparence du processus décisionnel, les membres du Conseil souhaitent adopter une politique pour encadrer le versement de contributions financières, en biens ou en services;

Attendu que la Politique sera connue sous le nom de « *Politique sur les dons, les commandites et l'aide d'urgence de Barnston-Ouest* » et elle est applicable à

tous les citoyens de Barnston-Ouest et à tous les organismes qui déposeront une demande de contribution;

Attendu que la Politique est structurée autour de 4 sections, à savoir :

La première section :

précise les objectifs visés et les types de contribution régis par la Politique;

La deuxième section

identifie les secteurs d'intervention privilégiés par le Conseil et pour lesquels son soutien peut être requis.

La troisième section

détermine les critères et les exigences applicables à une demande.

La quatrième section

détermine la procédure de mise en vigueur de la Politique et de sa révision éventuelle.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier ;

Appuyé par le conseiller Johnny Pizar et il est résolu ;

D'adopter la « Politique sur les dons, les commandites et l'aide d'urgence de Barnston-Ouest », tel que rédigé, à savoir :

1. Les objectifs de la Politique et les types de contribution

a. Les objectifs

La présente Politique a pour but d'encadrer le processus décisionnel applicable aux versements de contribution financière, en biens ou en services. Elle vise les objectifs suivants :

- Soutenir les organismes dont les actions visent l'amélioration du mieux-être de la collectivité;
- Aider ponctuellement des citoyens dans le besoin;
- Assurer une répartition juste et transparente des sommes allouées aux dons, aux commandites ou à l'aide d'urgence;
- Promouvoir la vision stratégique d'aménagement et de développement du territoire de la municipalité;
- Favoriser l'épanouissement de la personne et accroître la qualité de vie des citoyens;
- Supporter l'entraide et l'engagement entre les citoyens.

b. Les types de contribution

La Municipalité peut verser des contributions pour trois types de demandes :

- Un **don** est une contribution financière, en biens ou en services qu'accorde la municipalité à des fins caritatives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet.
- Une **commandite** est une dépense effectuée par la municipalité en échange d'une contrepartie d'affaires ou dans un effort de promotion. La contrepartie peut prendre la forme de publicité, d'un accès à un potentiel commercial exploitable, ou d'une participation directe à une activité, un événement ou un projet commandité.
- Une **aide d'urgence** est une contribution temporaire financière, en biens ou en services qu'accorde la municipalité à un ou plusieurs individus pour répondre à une situation urgente démontrée.

2. Les secteurs d'intervention

Les contributions pour les dons et les commandites doivent s'inscrire dans une démarche d'amélioration dans les secteurs d'interventions suivants, présentés par ordre de priorité :

- Le développement sociocommunautaire de la collectivité;
- L'amélioration des conditions de la vie et de la santé des familles et des aînées;
- Le maintien et l'amélioration des services éducatifs et de perfectionnement, tant pour les jeunes que pour les adultes;
- La connaissance, le développement, la protection et la conservation de l'art, de la culture, de l'histoire et du patrimoine bâti et naturel;
- La connaissance, le développement, la protection et la conservation des écosystèmes.

Les contributions sous forme d'urgence peuvent ne pas s'inscrire dans l'un ou l'autre secteur d'intervention.

3. Les exigences et les critères applicables à une demande

a. Les exigences

Les demandes de don ou de commandite devront être déposées selon la procédure suivante adaptée à la situation:

- Une demande écrite et signé par le demandeur ou le représentant de l'organisme;
- Les coordonnées de l'organisme et de son représentant;
- La mission de l'organisme, son historique et le territoire visé;
- Le type de contribution demandé;
- Pour les commandites, une description détaillée de la contrepartie offerte à la municipalité

Les demandes d'aide d'urgence temporaire doivent faire l'objet d'une demande écrite et signée par le ou les demandeurs, ou leurs représentants officiels. Toute demande d'aide doit être parrainée par un membre du Conseil municipal, qui sera responsable de présenter la demande et de la justifier.

La Municipalité se réserve le droit d'ajouter des éléments de contenus à une demande insuffisamment documentée. La Municipalité a le droit de refuser ou de modifier toute demande qui, bien qu'elle réponde à tous les critères d'admissibilité, est jugé trop importante en regard du budget disponible, ou qui fait en sorte que le budget alloué est épuisé ou dépassé.

b. Les critères de sélection

- Les demandes de dons ou de commandites

Les demandes de dons ou de commandites seront évaluées sur la base des quatre critères suivants :

- La demande s'inscrit dans la poursuite d'un ou plusieurs objectifs;
- La demande porte sur l'un ou l'autre secteur d'intervention;
- La demande répond aux exigences de présentation;
- La disponibilité budgétaire.

- Les demandes d'aide d'urgence

Les demandes d'aide d'urgence seront évaluées sur la base de l'urgence de la situation, la capacité du requérant de trouver des sources alternatives d'aide ou de financement, l'historique et l'évolution de la situation de crise, la nature temporaire de l'aide demandée, l'ampleur de la demande et la capacité du demandeur de repayer l'aide temporaire.

- La préséance des demandes

Dans le cas où le Conseil est confronté à des choix parmi les demandes admissibles, il privilégiera dans l'ordre:

- l'aide d'urgence;
- les intérêts de la municipalité de Barnston-Ouest, la municipalité régionale de comté de Coaticook et l'Estrie;
- les priorités des secteurs d'intervention.

4. La procédure de mise en vigueur et de révision de la Politique

La Politique entrera en vigueur par résolution du Conseil municipale et sera dès lors exécutoire pour toute demande en cours ou à venir.

Toute décision sur une demande, positive ou négative, devra être motivée par le Conseil.

Le Conseil pourra mettre des formulaires à la disposition des demandeurs.

La présente Politique devra nécessairement faire l'objet d'une révision, 3 ans après sa mise en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

6.1) Projet de borne sèche

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil, madame la Maire s'occupera dudit dossier.

11 07 111

6.2) Campagne de financement 2011 - Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook

Attendu la « *Politique sur les dons, les commandites et l'aide d'urgence de Barnston-Ouest* »;

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu ;

Que les membres du conseil acceptent de verser la somme de 100\$ à titre d'aide financière à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité.

11 07 112

6.3) Installation d'un lampadaire sur le chemin Madore

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;**

Que les membres du conseil autorisent la dépense reliée à l'installation d'un lampadaire sur le chemin Madore.

Adoptée à l'unanimité.

11 07 113

6.4) Résolution autorisant la signature d'une entente entre madame Lilli Werstler Bouldman et la municipalité – virée lors de l'entretien des chemins d'hiver (507 chemin Lyon)

Attendu que la municipalité est responsable de l'entretien du chemin Lyon jusqu'au 507 chemin Lyon en été comme en hiver ;

Attendu que pour l'entretien des chemins en hiver, la municipalité doit faire une virée afin que le camion de déneigement puisse se retourner ;

Attendu que la propriétaire actuelle du 507 chemin Lyon, madame Lilli Werstler Bouldman accepte que la municipalité construise ladite virée sur son terrain (no lot) et ceci aux frais de la municipalité ;

Attendu que les membres du conseil demandent à ce que cette entente soit officialisée, donc notariée ;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier et il est résolu ;**

Que la municipalité autorise la dépense relative à cette entente notariée.

D'autoriser madame la Maire et la directrice générale à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11 07 114

6.5) Invitation au tournoi de golf – Ville de Waterville

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de madame la Maire (le conseiller Johnny Pizar, substitut) au tournoi de golf qui aura lieu le 10 août prochain et ceci au coût de 110\$.

Adoptée à l'unanimité

6.6) Demande d'un citoyen de réinstaller les arrêts aux intersections après le pont sur le chemin Way's Mills (près du centre communautaire)

Les arrêts ont été installés l'an dernier par le MTQ car la reconstruction du pont n'était pas terminée, mais ouvert à la circulation, donc la signalisation n'était que temporaire. De plus, l'arrêt après le pont, donc sur le chemin Way's Mills est sous la responsabilité du MTQ. Le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal à contacter le responsable du MTQ afin d'avoir son avis sur cette demande.

11 07 115

6.7) Souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook

**Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;**

Que le conseil municipal autorise l'inscription de madame la Maire à cet évènement, qui aura lieu le 4 août prochain et ceci au coût de 50\$.

Adoptée à l'unanimité.

11 07 116

6.8) Invitation au 28^e tournoi de golf – Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Coaticook

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que la municipalité refuse l'invitation à ce tournoi de golf car aucun membres du conseil ne peut y assister.

Adoptée à l'unanimité.

11 07 117

6.9) Demande d'exclusion par Atelier Ferland auprès de la CPTAQ

Attendu la lettre déposée par Atelier Ferland en date du 29 juin dernier, demandant un agrandissement de la zone de ladite entreprise pour fin d'expansion;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;**

Que la municipalité est en accord avec cette demande d'agrandissement du périmètre afin que ladite entreprise, qui est le plus grand employeur dans notre municipalité, puisse procéder à son expansion, mais la municipalité sera en attente de la demande officielle, dûment complétée de la part d'Atelier Ferland avant de poursuivre dans ledit dossier.

Adoptée à l'unanimité.

6.10) Demande de modification à la zone blanche, Way's Mills

Le conseiller Jean-Pierre Pelletier fait part de la demande qui avait été formulée par monsieur Robert Coppenrath, il y a quelques années, concernant une demande d'inclusion-exclusion auprès de la CPTAQ. La directrice générale remettra l'extrait de résolution concernant cette demande lors de la prochaine séance du conseil. (#08-04-077)

11 07 118

6.3) Sécurité – bouton panique au bureau municipal

Attendu que soit la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe est souvent la seule employée au bureau municipal qui est isolée ;

Attendu que pour fin de sécurité il est demandé de faire installer un « bouton panique » directement relié avec le bureau de la Sûreté du Québec ;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que le conseil municipal autorise la dépense de 150\$ plus les frais d'installation, pour ce « bouton panique » qui sera installé par notre fournisseur, soit Alarme Michel.

Adoptée à l'unanimité.

7.1) Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres.

Madame la maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2) Rapport des conseillers:

La conseillère Julie Grenier et le conseiller Jean-Pierre Pelletier énumèrent leurs activités du mois.

8.1) Rapport de l'inspecteur municipal

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juin 2011.

9.1) Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de juin 2011.

9.2) Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport mensuel de la directrice général sur les frais de déplacement du mois de juin 2011.

9.3) Séance du travail précédant la séance du conseil du 1^{er} août prochain

La directrice générale informe le conseil qu'elle sera de retour de vacances le 1^{er} août prochain. Il est décidé que la séance de travail aura lieu de 19h à 19h30 le 1^{er} août, donc précédant la séance du conseil.

9.4) Informations - la liste de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2011

La directrice générale informe le conseil municipal qu'il n'y a aucun immeuble pour défaut de paiement cette année, des ententes ont été conclues avec les quelques contribuables concernés.

11 07 119

10.1) Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 6 juin - #11-06-106	112 964.45\$
B)	Dépenses incompressibles	363.06\$
C)	Salaires juin	8 328.67\$
D)	Comptes à payer au 4 juillet 2011	219 834.08\$

Attendu que la directrice générale met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu;

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des comptes à payer (D) au montant de 219 834.08\$, tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

12) 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

11 07 120

13) Levée de la séance ordinaire du 4 juillet juin 2011

Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,

Appuyé par le conseiller Richard D'Amour et il est résolu ;

Que la séance soit levée, il est 22h42.

Adoptée à l'unanimité.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECC-TRÉSORIÈRE